



## **Département de la Haute-Vienne**

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 17 MAI 2019

### **Dérogation aux 80km/h sur les routes départementales:**

**Jean –Claude LEBLOIS assumera pleinement cette nouvelle responsabilité après avoir fait réaliser un état exhaustif du réseau en matière de sécurité et d'accidentologie.**

Jean-Claude LEBLOIS Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, s'interroge suite à la volte-face du Premier Ministre à la veille d'un scrutin, quant à la possibilité de déroger à la règle des 80km/h.

Cette situation est la conséquence boiteuse d'une décision unilatérale du Premier ministre qui avait suscité en 2018 mécontentement et incompréhension, le Président de la République lui-même ayant contesté publiquement cette mesure dans le cadre du grand débat.

En modifiant demain le principe d'uniformité de la vitesse maximale, le Premier Ministre demande aux Présidents de départements de corriger ce que tout un chacun peut désormais qualifier d'erreur. En effet, jusqu'à présent, le code de la route définissait la vitesse maximale sur l'ensemble du territoire national, tandis que les gestionnaires de réseaux abaissaient localement la vitesse en fonction des spécificités du réseau routier.

Malgré son désaccord de fond sur une conception du code de la route variant selon les territoires, Jean –Claude LEBLOIS assumera pleinement cette nouvelle responsabilité après avoir fait réaliser un état des lieux exhaustif du réseau tant en matière de sécurité que d'accidentologie. A l'issue de ce travail, il soumettra aux élus départementaux la possibilité de déroger sur certains axes ou portions d'axes départementaux, y ré-autorisant ainsi la vitesse à 90km/h.

#### **Contact presse :**

Claire Maurice  
Service communication  
05 44 00 12 41